

P R O C È S - V E R B A L

Procès-verbal de la première rencontre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès, tenue à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, 400, boul. de la Gabelle, entrée # 2, Saint-Étienne-des-Grès, le 7 novembre 2007 à 14 h.

Sont présents : M. Claude Boulanger – MRC Maskinongé
M. François Chénier – Maire de Saint-Étienne-des-Grès
M. Robert Comeau – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
M. Jean-Yves Guimond – Coopérative MRM
M. Patrick Simard – Conseil régional de l'environnement Mauricie

Est absent : M. Pierre Milette – citoyen

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. Patrick Simard souhaite la bienvenue aux membres du comité de vigilance et les remercie de leur présence. Pour ce qui est du quorum, M. Simard explique que puisque que les règles de fonctionnement du comité n'ont pas encore été acceptées, le quorum de cette rencontre sera la majorité simple, c'est-à-dire la moitié des membres plus un. Le quorum est donc respecté.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Simard invite les membres à prendre connaissance de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Chénier et appuyé par M. Robert Comeau d'accepter l'ordre du jour en ajoutant le point « représentation des résidants à l'ouest de l'autoroute 55 » au varia et en laissant le varia ouvert. Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour se lit comme suit:

- 1. Mot de bienvenue et vérification du quorum;*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
- 3. Visite du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès;*
- 4. Nomination du président et du secrétaire du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès;*
- 5. Statuts et règles de fonctionnement du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès;*

6. *Dépôt et présentation des documents d'information concernant le lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès;*
7. *Varia :*
8. *Date et lieu de la prochaine réunion;*
9. *Levée de la réunion.*

3. VISITE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

Guidés par le directeur général de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, M. Robert Comeau, et le directeur des opérations, M. Jean-Olivier Chénier, les membres du comité de vigilance visitent toutes les installations du site d'enfouissement sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès. Les membres reçoivent toutes les explications concernant l'opération de ce lieu et obtiennent les réponses à leurs questions.

4. NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

M. Robert Comeau, appuyé de M. François Chénier, propose M. Pierre Milette au poste de président. M. Milette étant absent, sa nomination à titre de président sera confirmée à la prochaine rencontre.

M. François Chénier, appuyé par M. Robert Comeau, propose que M. Patrick Simard occupe le poste de secrétaire du comité de vigilance. M. Simard accepte sa nomination. M. Patrick Simard est élu secrétaire du comité de vigilance.

5. STATUTS ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

M. Simard demande aux membres de faire leurs commentaires concernant la proposition, qu'il leur a fait parvenir, de statuts et règles de fonctionnement pour le comité de vigilance.

Il est proposé par M. François Chénier et appuyé par M. Jean-Yves Guimond de modifier :

- Le point 3.3 intitulé « Substitut » afin que le texte de ce point se lise comme suit : Les membres du comité de vigilance ne peuvent pas désigner de substitut pour les remplacer dans les cas où ils sont incapables d'assister à une rencontre du comité. Les ajustements de texte qui s'imposent dans le reste du document suite à cette modification seront faits par le secrétaire;
- Le point 4.2 intitulé « Convocation des rencontres » pour spécifier que les avis de convocation peuvent être acheminés par courrier ou courrier électronique.

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire, M. Patrick Simard, amènera à la prochaine rencontre une copie de la version modifiée et trouée pour chaque membre du document intitulé « Statuts et règles de fonctionnement du comité de vigilance du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès ».

6. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES DOCUMENTS D'INFORMATION CONCERNANT LE LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS.

Le directeur général de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, M. Robert Comeau, remet à chaque membre un cartable personnalisé contenant l'information de base sur le lieu d'enfouissement.

Il passe par la suite un par un, en résumant brièvement son contenu, les documents qui composent ce cartable.

Pour ce qui est des documents faisant partie des demandes de certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, et des Parcs, ils pourront être fournis sur demande puisque ce sont des documents très volumineux.

Pour obtenir ces documents, les membres doivent faire la demande au secrétaire du comité. Celui-ci en fera la demande à l'exploitant et les remettra à tous les membres du comité.

Un point sera ajouté au document intitulé « Statuts et règles de fonctionnement du comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès » pour définir la procédure pour les demandes de documents auprès de l'exploitant.

7. VARIA

Représentation des résidants de l'ouest de l'autoroute 55

Il est proposé par M. François Chénier et appuyé par M. Robert Comeau d'ajouter un siège « citoyen » au comité afin que les personnes demeurant à Saint-Étienne-des-Grès, à l'ouest de l'autoroute 55, dans le périmètre formé par les rues Principale, Chemin Marcotte, chemin des Dalles et l'autoroute 55 à l'ouest de l'autoroute 55 soient représentées au sein du comité de vigilance.

La première partie de la prochaine rencontre du comité de vigilance consistera en une rencontre avec les résidants concernés afin qu'ils désignent leur représentant. Les résidants du secteur délimité par M. Chénier sur la carte qui a été remise au secrétaire du comité seront invités à participer à cette rencontre.

8. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 17 janvier 2008 à 19 h, à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. La réunion commencera par la rencontre avec les résidants de Saint-Étienne-des-Grès qui habitent à l'ouest de l'autoroute 55.

Les membres sont invités à faire parvenir au secrétaire, avant le 7 janvier, des sujets pour l'ordre du jour de cette prochaine rencontre.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE 24^{IÈME} JOUR DE JANVIER 2008



Patrick Simard, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement
sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès